

APPEL DE PROJETS
FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
2024-2025

La Fondation du Cégep de Drummondville s'est donnée comme priorité de soutenir les projets de la communauté collégiale, en privilégiant les projets à saveur entrepreneuriale, ainsi que ceux touchant au développement durable, mais sans limiter son soutien à ces 2 domaines seulement. La Fondation désire soutenir des initiatives qui contribueront à l'amélioration du milieu de vie du Cégep, et met donc en place un *Fonds de soutien aux initiatives*.

Un appel de projets est lancé, afin de soutenir des projets ou aménagements qui viseront l'amélioration du milieu de vie, dans une perspective de bienveillance, de sécurité et d'inclusion, tout en étant réalisés avec la vision d'améliorer le sentiment d'appartenance au Cégep.

La Fondation dispose d'une enveloppe budgétaire de 5 000 \$, qu'elle pourra distribuer selon la valeur des projets présentés.

CATÉGORIES DE PROJETS

Les projets éligibles devront se retrouver dans l'une des deux catégories suivantes :

1. **Animation du milieu** : activités parascolaires (culturelles, sportives, entrepreneuriales, etc.) par l'entremise de formation, de conférence, d'achat d'équipement, de matériel ou autres.
2. **Amélioration du milieu de vie** : amélioration d'aménagements ou d'installations favorisant le sentiment d'appartenance et contribuant à la bienveillance, à la sécurité et à l'inclusion.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Un projet peut être présenté par les étudiants et/ou les membres du personnel, et doit :

- Être conforme à la mission et aux valeurs de la Fondation et du Cégep;
- Contribuer à la bienveillance, à la sécurité et à l'inclusion des membres ou d'une partie des membres de la communauté collégiale;
- S'inscrire à l'extérieur, ou en complément, des activités propres à l'enseignement ou à l'évaluation des étudiants, notamment par une portée qui dépasse une classe ou un cours;
- Concerner plusieurs personnes ou offrir des retombées à plusieurs personnes;
- Contribuer au rayonnement du Cégep;
- Présenter un caractère novateur;
- Présenter un budget équilibré et détaillé;
- Être soumis avec un souci de la qualité de la langue française (rédaction, orthographe, grammaire, etc.);
- Se dérouler entre le 21 octobre 2024 et le 30 mai 2025.

Note : les projets ayant une portée concernant le développement durable ou l'entrepreneuriat seront considérés comme des atouts supplémentaires.

DATE LIMITE

L'appel de projets 2024-2025 est lancé le 6 septembre et la date limite pour soumettre un projet est fixée au 20 septembre 2024.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Les étudiants et les membres du personnel sont invités à remplir le formulaire de la Fondation disponible aux pages suivantes.

COMITÉ DE SÉLECTION

La Fondation formera un comité de sélection qui analysera rapidement les projets et soumettra ses recommandations à la Direction de la Fondation.

Le comité de sélection transmettra les réponses aux projets retenus au plus tard le 18 octobre 2024.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DU CAHIER DE PRÉSENTATION

Avant de remettre votre formulaire de présentation de projet, vous devez vous assurer :

- D'utiliser le formulaire en ligne, de répondre à toutes les questions en respectant l'espace alloué. **Attention, toute demande manuscrite, hormis la signature, sera refusée;*
- D'avoir révisé votre document (rigueur, orthographe, grammaire, syntaxe et ponctuation);
- Que le budget soit détaillé, qu'il présente d'autres sources de financement et qu'il soit équilibré (les revenus doivent couvrir la totalité des dépenses);
- De joindre le bilan financier de la dernière édition de votre événement ou activité, si c'est le cas;
- D'avoir fait signer votre document par votre gestionnaire responsable ou conseiller à la vie étudiante. **Note : N'hésitez pas à joindre tout document pertinent à l'étude de votre projet et de les identifier (lettre de sollicitation, publicité de l'événement, photos, etc.).*

RÉALISATION DES PROJETS

Les projets retenus devront se réaliser entre le 21 octobre 2024 et le 30 mai 2025.

Un rapport sommaire d'activités devra être fourni à la Fondation pour documenter la réalisation du projet.